



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de l'Ordre judiciaire vaudois

Bilan de l'activité judiciaire en 2011

L'Ordre judiciaire vaudois réussit son passage aux nouveaux codes de procédure suisses

Avec l'introduction des nouveaux codes de procédure civile et pénale suisses, la justice vaudoise a connu des changements fondamentaux en 2011. Grâce à l'immense travail effectué en amont, l'Ordre judiciaire vaudois était prêt et a pu travailler normalement dès le début de l'année. Sur le plan juridictionnel, le nombre de causes introduites en matière pénale a diminué. Les affaires pécuniaires et les dossiers en matière tutélaire, ainsi que le nombre de poursuites et de faillites, ont en revanche continué à augmenter.

L'entrée en vigueur des codes de procédure pénale et civile suisses a mobilisé une grande partie des forces en 2011. Cette introduction s'est faite sans difficultés majeures. Le surcroît de travail entraîné par les nouvelles procédures avait été bien mesuré et l'Ordre judiciaire vaudois a reçu le personnel nécessaire. Les nouvelles autorités judiciaires (Tribunal des mesures de contrainte, Chambre patrimoniale cantonale, Cours d'appel civile et pénale) étaient prêtes et ont pu travailler efficacement dès le début de l'année.

Sur le plan de l'activité juridictionnelle en 2011, le nombre de causes introduites en matière pénale a diminué tant devant les tribunaux d'arrondissement que devant le Tribunal des mineurs. Cette diminution, qui pourrait n'être que provisoire, n'est hélas pas due à une baisse de la criminalité dans le canton de Vaud, mais à l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale suisse qui complexifie et ralentit l'enquête pénale. La diminution des causes introduites a permis une importante réduction du stock des dossiers en attente. Le Tribunal des mesures de contrainte a été d'emblée sollicité. Il a rendu 2'168 décisions en 2011 et a admis 95% des demandes de mise en détention provisoire ou pour des motifs de sûreté.

En matière civile, une augmentation sensible des causes pécuniaires (+ 10% dans les tribunaux, hors requêtes de conciliation) et des dossiers en matière tutélaire est à signaler. Il en va de même du nombre de poursuites (+ 4%) et de faillites (+ 10%). Si cette tendance se poursuit, la charge de travail va devenir très lourde pour les justices de paix, qui seront encore confrontées début 2013 à l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, et pour les offices des poursuites et des faillites.

Secrétariat général de l'ordre judiciaire

Lausanne, le 28 mars 2012

Le rapport annuel de l'Ordre judiciaire vaudois 2011 est publié sur le site internet www.vd.ch/ojv

Renseignements :

OJV, Liliane Beuggert, chargée de communication, 021 316 15 14 – liliane.beuggert@vd.ch